

CONCOURS ANNUEL D'ENTREE COP MUSIQUE du lundi 16 octobre au vendredi 20 octobre 2023

Conditions pour concourir :

- Être titulaire au minimum du BEM (examen de fin de 2^{ème} cycle)
- Avoir validé son CEM de formation musicale ou être inscrit en 3^{ème} cycle de formation musicale

Modalités (inscription avant le 20 août) : <https://imuse-reims.fr/extranet/préinscription/>

Pour la lettre de motivation : crr-servicescolarité@mairie-reims.fr

- Dossier complet d'inscription (fiche d'inscription, diplômes, lettre de motivation)
- Un programme au choix du candidat pris dans une liste affichée dans le hall du CRR quatre mois à l'avance (juin 2023)
- une œuvre imposée affichée dans le hall du CRR 6 semaines avant l'épreuve (**à partir du 23 août 2023**)
- un déchiffrage
- Un entretien avec le jury qui consistera à échanger sur les prestations réalisées, et à apprécier le degré de motivation du candidat et à connaître son parcours personnel (10-15' maximum)

Jury : Ces épreuves se dérouleront devant un jury composé de la directrice ou du directeur adjoint, de la Conseillère aux études du Conservatoire et de 1 personnalité artistique extérieure.

NB : possibilité de venir avec son accompagnateur

Apporter trois jeux des partitions interprétées pour le jury

NOUVEAUTE 2023-2024

CONCOURS ANNUEL D'ENTREE COA ET COP ACCOMPAGNEMENT DANSE Jeudi 19 octobre 2023

Ce nouveau cursus est proposé aux pianistes et percussionnistes sur concours d'entrée. Un niveau CEM instrumental et, pour les pianistes la validation d'un cycle 2 d'accompagnement et d'un cycle 1 d'écriture, est requis pour présenter le concours. L'entrée se fait donc directement en cycle 3 accompagnement danse (entrée en COA ou en COP).

Durant 2 années seront proposés en fonction de l'instrument, des tutorats au sein des cours de danse, des cours d'improvisation, d'écriture, de réduction de partition, etc. Les élèves participeront aux stages et masterclasses ainsi qu'à certains projets chorégraphiques menés par le CRR.

Conditions pour concourir : CEM instrumental - BEM accompagnement - cycle 1 validé d'écriture

Entrée en COA

- 1 épreuve pianistique, durée de l'épreuve 15 à 20 minutes, 2 styles différents : une œuvre du répertoire pianistique (**niveau CEM**) et, soit une œuvre de style différent, soit une composition personnelle ou 1 improvisation
- Un déchiffrage avec mise en loge avec piano de 10 minutes
- Un entretien avec le jury portant sur les études antérieures et les motivations du candidat (10-15' maximum)

Entrée en COP

- **Mêmes épreuves** + un relevé de 30 secondes de musique (10 minutes de mise en loge et restitution sur l'instrument)

NB : Les épreuves pour les candidats percussionnistes seront détaillées à la rentrée de septembre